

Accident mortel à l'échangeur de Nzeng-Ayong Un homme écrasé par un camion-grue

AEE

Libreville/Gabon

UN homme d'une cinquantaine d'années est mort hier à l'échangeur de Nzeng-Ayong, écrasé par un camion-grue, alors qu'il tentait de traverser la route. Le corps de l'infortuné dont nous n'avons malheureusement pu obtenir l'identité, était à moitié broyé, avec une tête éclatée.

La scène a eu lieu un peu après 12 heures. Le camion-grue en provenance du rond-point de la démocratie et qui transportait du matériel de chantier, a ren-



Photo : AEE

Le camion à l'origine de l'accident.



Photo : AEE

Le chauffeur complètement désespéré après le drame.



Photo : AEE

La fête éclatée de la victime recouverte d'un tissu.

versé l'inconnu au moment où il tentait de traverser la voie, à une cinquantaine de mètres de l'échangeur de Nzeng-Ayong. Le choc était si violent, que

le corps du piéton était complètement déchiqueté, et les morceaux de celui-ci éparpillés sur la voie. Comme sa cervelle, qui a éclaté.

Le chauffeur, après le drame, s'est arrêté et n'en croyait pas ses yeux en sortant du véhicule, les mains sur la tête, visiblement choqué.

Nous avons tenté d'arracher quelques mots au conducteur. Pour toute réponse, il nous dira, en larmes: « Je ne comprends rien, je ne sais pas ce qui s'est

passé. (...) » Il a été mis à la disposition des éléments du commissariat de police du 6e arrondissement, en faction sous l'échangeur.

Etablissement de faux actes de naissance et de mariage à Libreville

Un récidiviste de nouveau dans le collimateur de la justice

EL

Libreville/Gabon

LE service des enquêtes et des recherches de la direction du Centre d'établissement de la carte nationale d'identité a appréhendé, il y a quelques jours, Felix Ella Enguene, suspecté d'usurpation de titre et faux et usage de faux. Comble d'idiotie, ce compatriote se faisait passer pour le maire du... septième arrondissement d'une ville, Libreville, qui n'en compte que six. Ella Enguene est interpellé alors qu'il accompagne sa nièce auprès des services compétents de la police pour l'établissement d'une Carte nationale d'identité. L'agent qui les reçoit est tout de suite intrigué par la nature de l'acte de naissance que lui présente la dame. Le document est surchargé et contient des informations erronées. Le service des enquêtes et des recherches de la direction du Centre d'établissement de la Carte nationale d'identité décide donc d'approfondir



Photo : Eric Laphéa

Le pseudo-maire et son présumé client Simon Parfait Afène (D). Photo de droite : Une vue des documents saisis par la police.



Photo : Eric Laphéa



Photo : Eric Laphéa

Un registre de mariage trouvé chez le suspect.

les investigations à ce sujet. Pour cela, le faux maire du septième arrondissement, qui a signé le fameux acte en question, est gardé à vue pour les nécessités d'enquête. Lors d'une perquisition au domicile de Félix Ella Enguene, les hommes du capitaine Moubagna trouvent de nombreux actes de naissance et de mariage, ainsi que des registres soutirés dans plusieurs mairies, préfectures et sous-préfectures des provinces de l'Estuaire, de l'Ogooué-Maritime, du Woleu-Ntem et du Haut-Ogooué. C'est sur la base de ces registres que le suspect éta-

blissait de faux actes de naissance et de mariage à des personnes dans le besoin, en contrepartie de fortes sommes d'argent dont les montants variaient entre 100.000 et 300.000 francs par pièce sollicitée. Dans la pile des papiers saisis par la police, figure la copie d'acte de naissance d'un certain Simon Parfait Afene, de nationalité camerounaise. Celui-ci déclare être né d'un père gabonais, Ferdinand Nanga décédé en 1981, et d'une mère camerounaise, qui se trouverait actuellement dans son pays. Des informations qui seraient, selon les en-

quêteurs, erronées. Mais l'intéressé soutient sa version des faits. « Après la mort de papa (Ferdinand Nanga, ndlr) en 1981, nous sommes allés au Cameroun où maman m'a inscrit à l'école. Je suis revenu au Gabon en 1989 en passant par Bitam », insiste le jeune homme. Lors de la confrontation entre les deux individus, Félix Ella Enguene et Simon Parfait Afene avouèrent qu'ils ne se connaissent pas, affirmant même qu'ils ne se sont jamais vus ou croisés de leur vie. **UN RÉCIDIVISTE.** Présentés au parquet de Li-

breville, le lundi 13 novembre dernier, le juge d'instruction qui les auditionnait, a demandé aux enquêteurs de procéder au décompte des différentes pièces d'état-civil détenues par le "maire" du septième arrondissement. Ce travail a donné les résultats suivants: 602 faux actes de naissance déjà remplis, 152 copies d'actes de naissance vierges, un registre d'actes de mariage datant de 1993, 17 récépissés de la Carte nationale d'identité et 102 demandes d'actes de naissance établies au nom des personnes qui étaient à la

recherche de l'argent exigé par Felix Ella Enguene, en vue de les retirer. Rien que ça! Les deux suspects, après avoir été auditionnés par le juge d'instruction, ont été placés sous mandat de dépôt à la prison centrale. En attendant leur procès. Felix Ella Enguene, qui fait plus vieux que son âge (45 ans), est un récidiviste. Il est, en effet, bien connu du milieu carcéral. Car, il a séjourné à la prison centrale de Libreville entre 2013 et 2014 pour des faits de même nature. A sa sortie de prison, apprend-on, il avait pris la direction de son Minvoul natal, pour tenter sa reconversion dans une activité saine. En vain. « Une fois au village, je suis tombé malade et je me suis fait soigner chez une guérisseuse. Sans moyens financiers conséquents pour régler la facture, j'ai jugé utile de revenir sur Libreville pour solliciter un peu d'argent auprès de ma famille. Mais, hélas, j'ai été encore tenté par l'établissement des faux documents d'état-civil », a-t-il expliqué.

Incident du PK 5/Réaction du ministère de la Défense nationale

Le gendarme sanctionné à titre conservatoire

AEE

Libreville/Gabon

LE gendarme, auteur du jet d'une grenade lacrymogène, le 08 novembre dernier, dans un taxi-bus à bord duquel se trouvaient des élèves du lycée technique national Omar Bongo, fait l'objet de sanctions disciplinaires à titre

conservatoire, en attendant l'aboutissement de l'enquête en cours. C'est ce qui ressort du communiqué du ministère de la Défense nationale, publié le 14 novembre dernier. A travers cette communication lue par le général de brigade Elisabeth Nyngomanda, le département de la Défense relate les faits tels qu'ils se sont produits, selon lui, et annonce les

mesures prises à l'encontre du militaire, en indiquant qu'il est actuellement gardé dans les locaux disciplinaires de la police militaire à Gros Bouquet. L'officier supérieur rapporte ce qui suit « le 08 novembre 2017, aux environs de 7h 30, les gendarmes en poste au PK 5 se sont retrouvés débordés par les élèves du lycée technique

national Omar Bongo, qui tentaient d'ériger des barricades, suite à la carence des moyens de transports pouvant leur permettre de regagner leur établissement. Face à cette situation et après avoir reçu des rapports, les gendarmes ont, tant bien que mal, réussi à organiser les embarquements à bord des bus disponibles. Mais qu'ils procédaient à l'embarque-

ment du 4e bus, subitement, une foule s'est ruée sur les gendarmes organisant le service. Et c'est à ce moment que le militaire mis en cause, pris à partie par les élèves a tenté de se soustraire de cet emprise en dégainant une grenade lacrymogène dans le taxi-bus. » Le général dresse ensuite le bilan de cet "incident malheureux", expliquant :

« il a occasionné des dégâts corporels et matériel, dont un blessé léger et un cas ayant fait une crise d'asthme. » Quant au sort réservé aux blessés, elle précise: « Tous ont été conduits à l'hôpital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba. » Avant de souligner: « les meneurs, pour des besoins d'enquête, ont été entendus sur procès-verbal. »